



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL  
SÉANCE DU 25 JUIN 2020

**OBJET :**  
**COMMUNICATION**  
**RELATIVE AUX**  
**DECISIONS DU**  
**PRESIDENT PRISES**  
**ENTRE LE 12 DECEMBRE**  
**2019 ET LE 14 MAI 2020.**

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin, les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le onze, se sont réunis à 14h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12<sup>e</sup>.

**Etaient présents :**

**Au titre du Conseil de Paris :**

*M. VAUGLIN*

**Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :**

*M. LARGHERO*

**Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :**

*M. MOLOSSI*

**Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :**

*Mme DURAND*

**Au titre de Troyes Champagne Métropole :**

*M. VIART*

**Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :**

**Etaient absents excusés :**

*Mme JEMNI*

*Mme NAHMIAS*

*Mme ONGHENA*

*M. TREMEGE*

*Mme FISHER*

*M. MASSOU*

*M. BLUTEAU*

*M. BELL-LLOCH*

*M. METAIRIE*

*M. GOUVERNEUR*

*M. KERN*

*M. GUERIN*

**Avaient donné pouvoir de voter en son nom :**

*M. AURIACOMBE à Mme DURAND*

*Mme BROSSEL à M. VAUGLIN*

*Mme BLAUDEL à M. VAUGLIN*

*Mme OLIVIER à M. MOLOSSI*

*M. ABEL à M. VIART*

*M. BELLiard à M. LARGHERO*

*M. COURTES à M. LARGHERO*

*M. BONNET-OULALDJ à Mme DURAND*

*M. BEDREDDINE à Mme DURAND*

Nombre des membres composant le Comité Syndical.....	27
En exercice.....	26
Présents à la Séance .....	5
Représentés par mandat .....	9
Absents .....	12

La majorité des membres étant présente,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20200625-2020-06-BS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2020

M.VAUGLIN a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

N° 2020-11-CS



**COMITÉ SYNDICAL**  
**Séance du 25 juin 2020**

**DÉLIBÉRATION**  
**N° 2020-11-CS**

**COMMUNICATION RELATIVE AUX DÉCISIONS DU PRÉSIDENT PRISES  
ENTRE LE 12 DÉCEMBRE 2019 ET LE 14 MAI 2020**

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2019-03/08 du 21 mars 2019, modifiée par la délibération n°2019-12/05 du 12 décembre 2019, le Comité syndical a donné délégation à son Président pour :

1. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
2. Prendre toute décision et signer tous les actes et documents afférents relatifs à l'occupation domaniale temporaire pour un montant inférieur à 15 000 € ;
3. Autoriser le renouvellement de l'adhésion aux associations et organismes dont il est membre ;
4. Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, sur la base d'un montant maximal autorisé par le Comité syndical fixé à 50 000 euros par financeur ;
5. De procéder dans la limite de l'inscription budgétaire à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passer à cet effet les actes nécessaires, et de réaliser les lignes de trésorerie ;
6. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de service, et de leurs avenants, passés en procédure adaptée ;
7. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
8. De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du syndicat mixte ;
9. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
10. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
11. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12. D'intenter au nom du Syndicat mixte les actions en justice ou de le défendre dans les actions intentées contre lui : en demande comme en défense, en première instance comme à hauteur d'appel, devant les juridictions judiciaires et administratives ainsi que toute autre juridiction;
13. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du syndicat;
14. De signer toute convention relative à l'échange et à la mise à disposition de données, sans incidence financière ou dont les engagements sont inférieurs à 20 000 €;
15. De prendre toute disposition concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de ses avenants ayant pour objet la perception d'une recette, des engagements sans incidence financière ou dont les engagements sont inférieurs à 40 000 €;
16. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés du syndicat, utilisées par les services publics de l'EPTB Seine Grands Lacs;
17. De soutenir les droits de préemption;
18. De procéder au dépôt des demandes de déclaration de travaux et de démolition dont la superficie n'excède pas 50 m<sup>2</sup>.

**Vous trouverez ci-dessous la liste des décisions prises par le Président sur délégation du Comité syndical, entre le 12 décembre 2019 et le 14 mai 2020, rattachées à la séance du 25 juin 2020 :**

**Décision n°2019-12/01 du 12 décembre 2019**, approuvant l'accord de partenariat et de confidentialité entre l'EPTB SGL et SNCF Réseau pour le développement d'une méthodologie de planification de la reconstruction post inondation du RER C ;

**Décision n° 2020-01 du 14 janvier 2020**, approuvant la convention de servitude au profit d'Enedis pour le passage d'une ligne électrique à Valcourt ;

**Décision n°2020-02 du 8 janvier 2020**, relative à la mise à jour de la convention entre la DREAL Grand-Est et l'EPTB Seine Grands Lacs pour les échanges d'informations liées aux risques inondation sur le territoire Seine amont Marne amont ;

**Décision n°2020-03 du 22 janvier 2020**, approuvant une demande de subvention maximum de 20.000€ HT, auprès de la DRAC Grand-Est, dans le cadre des travaux prévus à l'église de Champaubert pour accueillir des expositions et événements artistiques et culturels.

**Décision n°2020-04 du 6 mars 2020**, approuvant le 2<sup>e</sup> contrat technique à la convention de partenariat entre l'EPTB Seine Grands Lacs et l'Université de technologie de Troyes du 9 juillet 2019.

**Décision n°2020-06 du 21 avril 2020**, relative au bail portant location du droit de chasse en forêt du Bois de Bidan.

**Décision n° 2020-07 du 21 avril 2020**, relative au bail portant location du droit de chasse en forêt du Bois des Vignes et du Couvretat.

**Décision n° 2020-08 du 10 avril 2020**, relative au renouvellement de l'adhésion au Centre européen de prévention de risque d'inondation (CEPRI), dont la cotisation pour l'année 2020 s'élève à 3000 €.

**Décision n° 2020-09 du 10 avril 2020**, relative au renouvellement de l'adhésion à l'Association nationale des élus de bassin (ANEB) – anciennement Association française des EPTB (AFEPTB), dont la cotisation pour l'année 2020 s'élève à 9.000€.



**Décision n° 2020-10 du 10 avril 2020**, relative au renouvellement d'adhésion à l'Association nationale des gestionnaires de digues (France Dignes), dont la cotisation pour l'année 2020 s'élève à 1.980 €.

**Décision n°2020-11 du 14 mai 2020**, relative au renouvellement de l'adhésion à l'Association française pour la prévention des catastrophes naturelles (AFCPN).

**Décision n°2020-12 du 14 mai 2020**, relative au renouvellement de l'adhésion à l'Association française pour l'information géographique (AFIGÉO).

**Décision n°2020-13 du 14 mai 2020**, relative au renouvellement de l'adhésion à l'Association Arceau-Ile-de-France.

**Décision n°2020-14 du 14 mai 2020**, relative au renouvellement de l'adhésion à l'Agence régionale de la biodiversité en Ile-de-France.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de cette communication.

## DÉLIBÉRATION

**Le Comité syndical,**

**VU** le compte-rendu présenté ci-dessus ;

**VU** la délibération n°2019-03/08 du 21 mars 2019 ;

**VU** la délibération n°2019-12/05 du 12 décembre 2019 ;

**Après en avoir délibéré**

**À l'unanimité,**

**DONNE ACTE** à Monsieur le Président de sa communication relative aux Décisions prises entre le 12 décembre 2019 et le 14 mai 2020.

Le Président,



Frédéric MCOLLOSI

Vice-président du Conseil départemental  
de la Seine-Saint-Denis